

2 - Le Syndicat Mixte du Lévézou



Siège administratif :
Mairie -12780 VEZINS
Tél. 05 65 58 19 84

Président : Arnaud VIALA

Le personnel :

- *Animatrice culturelle :* Marjolaine REFREGIER
- *Animateur sportif :* Frédéric MALLAVAN

Sont rattachées au Syndicat Mixte du Lévézou :

- **La Communauté de Communes Lévézou-Pareloup :** Alrance - Arviu - Canet-de-Salars - Curan - Saint-Laurent du Lévézou - Saint-Léons - Salles-Curan - Ségur - Vezens-du-Lévézou - Villefranche-de-Panat.
- **La Communauté de Communes du Pays de Salars :** Agen-d'Aveyron - Arques - Flavin - Pont-de-Salars - Prades-de-Salars - Trémouilles - Le Vibal.

Les délégués :

- Tous les maires de chaque commune.

Les compétences :

Le Syndicat mixte a pour objet l'exercice des compétences suivantes, au service des deux communautés de communes, Pays de Salars et Lévézou-Pareloup :

- élaboration et mise en œuvre du projet de territoire dans les domaines du développement économique, écologique, culturel et social.
- élaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- élaboration et mise en œuvre d'une politique locale de promotion touristique avec l'office de tourisme intercommunal
- animation sportive
- animation culturelle.